

**À RENVOYER À :**

Service fédéral des Pensions
Cellule Victimes de guerre et de terrorisme
Tour du Midi
Esplanade de l'Europe 1
1060 BRUXELLES
BELGIQUE

Demande d'attestation ou de duplicata de reconnaissance de statut

Votre demande, dûment complétée et signée, doit être renvoyée à l'adresse mentionnée ci-dessus.

1 Vos données personnelles

- Prénom et Nom de naissance :
- Numéro du Registre national (il figure au verso de votre carte d'identité) :
□□ . □□ . □□ - □□□□ . □□
- Numéro de téléphone (facultatif) :
- Adresse e-mail (facultatif) :
- Adresse de résidence (si différente de l'adresse reprise au Registre national) :
Rue n° :
- Code postal LOCALITE :

Uniquement si vous résidez à l'étranger et que vous ne connaissez plus votre numéro bis, remplissez les données ci-dessous de manière correcte et complète :

Date de naissance : □□ . □□ . □□□□

Rue n° :

CP LOCALITE :

PAYS :

2 Cochez ce que vous souhaitez recevoir :

- une attestation/carte de reconnaissance de mon statut
- un duplicata de ma carte de reconnaissance de statut
- une attestation pour obtenir la gratuité des transports en commun
- une attestation de ma qualité d'ayant droit de prisonnier politique

3 Cochez le ou les statuts concernés par votre demande :

- Prisonnier politique
- Prisonnier politique étranger
- Déporté pour le travail obligatoire
- Réfractaire au travail obligatoire
- Résistant civil
- Résistant par la presse clandestine
- Résistant au nazisme (uniquement pour ceux qui habitaient les Cantons de l'Est)
- Incorporé de force dans l'armée allemande (uniquement pour ceux qui habitaient les Cantons de l'Est)
- Marin pêcheur
- Invalide civil de guerre
- Enfant juif caché
- CRAB

Déclaration sur l'honneur :

Je déclare que les renseignements fournis sont sincères et conformes.

En introduisant la présente demande, j'autorise explicitement le Service fédéral des Pensions à demander tous les renseignements nécessaires me concernant à tout organisme officiel belge ou étranger.

Fait à (lieu) : ; le (date)

Signature :

Nom et prénom :

Cette demande doit obligatoirement être signée par le requérant ou par son représentant si :

- un administrateur provisoire a été nommé. Dans ce cas, joignez une copie du jugement.
- il y a impossibilité médicale de signer. Dans ce cas, joignez un certificat médical.